

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 36 (1900)

Heft: 47

Anhang: Aux membres du corps enseignant de la Suisse romande : supplément à L'éducateur

Autor: Le bureau du Comité central de la Société pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément à l'Éducateur.

Le Bureau du Comité central de la Société pédagogique

aux membres du corps enseignant de la Suisse romande.

LAUSANNE, le 1^{er} novembre 1900.

M

Notre *Agenda des écoles* paraît pour la 4^{me} fois. Publié précédemment par la maison PAYOT & C^{ie}, il a été cédé à notre association en 1897 et, depuis lors, les bénéfices ont été versés dans la **Caisse de secours** de notre Société. Ces bénéfices pourraient être plus élevés. Pour cela, il faudrait que toutes les institutrices et tous les instituteurs, à quelque degré de l'enseignement qu'ils appartiennent, achètent l'Agenda des écoles et le recommandent à leurs amis et connaissances. Il pourrait aussi être conseillé aux élèves des classes supérieures auxquels il rendrait des services.

L'*Agenda* de 1901 coûte fr. 1,50. Il est maintenant suffisamment connu pour que nous nous dispensions de donner un résumé de la table des matières. Il sera, du reste, envoyé en examen à tous ceux qui en feront la demande.

Comme l'année dernière, l'Agenda sera vendu directement par les délégués des districts, des villes ou des groupes d'instituteurs que nous remercions sincèrement de leur aide désintéressée. Nous sommes, du reste, persuadés que tous nos collègues voudront participer à cette belle œuvre de solidarité.

Au nom du Bureau du Comité central de la Société pédagogique romande :

Le gérant,
MARIUS PERRIN.

Le secrétaire,
L. SONNAY.

Le président,
L. GAGNAUX.

Les comités des Sociétés pédagogiques de Vaud, de Genève, de Neuchâtel et du Jura bernois, la Société fribourgeoise d'éducation, la Société valaisanne d'éducation, la Société des instituteurs du Valais romand recommandent chaleureusement le placement de l'Agenda des écoles.

Au nom de la Société pédagogique genevoise :

Le secrétaire,
CH. MÉGARD.

Le président,
L. BAATARD.

Au nom de la Société pédagogique neuchâteloise :

Le secrétaire,
W. BRANDT.

Le président,
A. THIÉBAUD.

Au nom de la Société pédagogique jurassienne :

Le secrétaire,
G. VAUCLAIR.

Le président,
G. CHATELAIN.

Au nom de la Société fribourgeoise d'éducation :

Le secrétaire,
E. GREMAUD.

Le président,
A. PERRIARD.

Au nom de la Société valaisanne d'éducation :

Le secrétaire,
E. NAVILLE.

Le président,
F. GIROUD.

Au nom de la Société des instituteurs du Valais romand :

Le secrétaire,
A. TERRETTAZ.

Le président,
A. MICHAUD.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise :

Le secrétaire,
M. COLLET.

Le président,
J. CLOUX.

NB. La correspondance, les envois d'argent, les demandes de renseignements concernant l'Agenda des écoles doivent être adressés à M. Marius Perrin, gérant de l'Éducateur, La Gaité, Lausanne.

Timbre
de
2 centimes

Monsieur

.....

.....

.....

.....